

ORAN

Procès de huit personnes présumées avoir un lien avec le kamikaze de Batna

Le jugement de cette affaire, impliquant huit personnes qui auraient été guidées par Samir Amalou, (en fuite à l'est du pays) qu'a eu à traiter ce lundi 1^{er} décembre 2008 le tribunal criminel d'Oran, a pu avoir lieu suite aux investigations menées par les services de sécurité pour tenter d'identifier le suicidaire de Batna, Belazrag Lahouari, portant le sobriquet d'Abou Mokdad El Yamani, originaire du quartier populaire de Médioni. Pour rappel, ce kamikaze avait visé en septembre 2007 la personne du président de la République.

Amel B. - Oran (Le Soir) - Au total, elles étaient huit personnes accusées pour plusieurs chefs d'inculpation : atteinte à la sûreté de l'Etat, appartenance à des groupes terroristes, apologie du terrorisme, détention d'armes et non dénonciation.

Le groupe, qui appartient au Groupe salafiste pour la prédication et le combat, était, selon les premiers éléments de l'enquête, constitué de Samir Amalou (en fuite), Hamdane Khaled (en fuite), Benbachir Hamza, Hamdane Djilali, Achrouf Mohamed, Seddouki Mohamed-El-Amine, Masmoudi Mohamed, Serrir Sofiane, Allouche Lahcene-Sofiane, Djilali Hmida et le suicidaire

Belazrag Lahouari. Selon l'arrêt de renvoi, ils se rencontraient régulièrement à la mosquée Ibn Taymia du Plateau, où Samir Amalou était imam et y accomplissait des prêches enflammés.

C'est en date du 20 décembre 2007 que les services de sécurité ont procédé à l'arrestation du dénommé Seddouki Mohamed-El-Amine, qui s'appropriait à prendre le train pour se rendre à Sétif, où il devait, selon ses déclarations devant la police judiciaire, retrouver Samir Amalou. En sa possession, une paire de jumelles à vision nocturne, une somme d'environ 55 000 DA, une boussole ainsi qu'une carte géographique de l'Algérie. Par la

suite, d'autres arrestations eurent lieu jusqu'à l'arrestation de tout le groupe, à l'exception de Hamdane Khaled et d'Amalou Samir, en fuite et non poursuivis dans le cadre de cette affaire.

Selon les éléments de l'enquête, le groupe en question était mené par Samir Amalou, lequel aurait été chargé de recruter les jeunes djihadistes en vue de les enrôler dans les maquis terroristes de Tébessa, dont entre autres le suicidaire Belazrag Lahouari, qui avait tenté d'assassiner le président de la République.

Prenant la parole, le premier accusé, Seddouki Mohamed-El-Amine, a nié avoir été en possession de jumelles nocturnes lors de son arrestation, alors qu'il se rendait à Sétif, une destination qui, selon ses déclarations de lundi 1^{er} décembre, n'avait aucun lien avec Amalou Samir, tout en niant toute appartenance à un quelconque groupe terroriste. Même si le juge lui rappela ses déclarations faites devant la police judiciaire ainsi que devant le juge d'instruction, où il avait reconnu connaître Samir

Amalou qui lui aurait ordonné de le rejoindre à Sétif, il niera tout en bloc. S'agissant de l'attentat de Batna et de son commanditaire, il dira ne rien savoir sur cette affaire.

Pour sa part, Benbachir Hamza, poursuivi pour les mêmes chefs d'inculpation, niera tout penchant intégriste et justifiera l'existence de bandes adhésives dans son domicile, lors de la perquisition effectuée par la police judiciaire, par le fait que cela n'avait rien à voir avec la fabrication de bombes, mais «servaient» pour les besoins de la maison. Quant à sa participation à la colonie de vacances, qui s'étaient déroulées à Beni-Saf en août 2005, en présence entre autres, d'Amalou Samir, il dira qu'il ignorait leur penchant intégriste et qu'il ne s'agissait pas d'un regroupement des terroristes de l'Ouest, mais uniquement de détente.

Ayant bénéficié en 2006 des dispositions de la charte pour la paix et la réconciliation nationale au même titre qu'Amalou Samir, l'accusé Hamdane Djilali fera savoir à la cour que, mis à part le

fait qu'il se soit trouvé au même moment que ce dernier à la prison de Serkadji, il n'avait plus eu affaire à lui. Même si, dit-il, «je savais et voyais très bien que la police continuait de me surveiller, même après avoir bénéficié des dispositions de la loi.

En outre, les policiers venaient souvent chez nous pour savoir si mon frère (Hamdane Khaled, en fuite) s'était manifesté».

Pour leur part, Serrir Sofiane et Masmoudi Mohamed nieront les faits qui leur étaient reprochés.

Les trois derniers accusés, Djilali Hmida, Achrouf Mohamed et Allouche Lahcene-Sofiane, qui avaient bénéficié de la liberté provisoire et devaient comparaître dans le cadre de cette affaire, pour répondre du chef d'inculpation de non dénonciation, ont tous nié une quelconque relation avec un groupe terroriste et contesteront les faits qui leur étaient reprochés.

Dans son réquisitoire, le procureur général a considéré que les faits reprochés aux huit accusés étaient

établis et a requis une peine de 20 ans de prison pour les quatre premiers accusés, dix ans pour Masmoudi et cinq ans pour les trois accusés avec le chef d'inculpation de non dénonciation.

La défense a, quant à elle, plaidé l'absence de preuves matérielles quant à l'implication directe de ses clients, réfutant la délation quant à l'implication présumée au sein d'un Groupe salafiste pour la prédication et le combat, tout en estimant que toute cette affaire est une suite logique de l'enquête menée sur le kamikaze de Batna, qui se trouvait être un habitué des mosquées fréquentées par les accusés ou était tout simplement le voisin de quelques-uns d'entre eux.

Après délibération, le tribunal criminel d'Oran a condamné les trois premiers accusés, à savoir Seddouki Mohamed-El-Amine, Benbachir Hamza et Hamdane Djilali, à une peine d'emprisonnement de 7 ans, alors que les cinq autres accusés furent tous acquittés.

A. B.

COMITÉ MAGHREB-AFRIQUE DES FAMILLES POUR SURVIVRE AU SIDA

«Il y a en France le sida du marais et le sida des banlieues»

Vingt ans après la consécration du 1^{er} décembre comme journée internationale de lutte contre le sida, les promesses faites, alors, d'égalité des chances face au VIH sida sont loin d'être tenues.

De notre bureau de Paris,
Khadidja Baba-Ahmed

Trente-trois millions de personnes séropositives dans le monde, dont la majorité vit dans la plus grande précarité, avec un accès aux soins et au traitement limité et dont la maladie participe à les exclure davantage ; 69% des personnes vivant avec le virus dans les pays en développement et qui ont besoin d'un traitement anti-rétroviral ne peuvent toujours pas en bénéficier... Des chiffres suffisamment éloquents sur ce qui reste à faire partout dans le monde. En France, il existe un collectif «le Comité Maghreb-Afrique des familles pour survivre au sida» créé en juin 2003 qui refuse toute approche compassionnelle et affirme «qu'en France, sur 35 000 personnes décédées depuis le début de l'épidémie, 15 000 étaient des enfants de l'immigration, dans les quartiers», en fait la moitié des victimes du sida dans l'Hexagone et dont on ne parle presque jamais.

Ce comité des familles ne cesse, depuis, de lutter pour l'égalité des droits face à la maladie. Redha Sadki, son jeune fondateur, d'origine algérienne, anime depuis 1995 une émission de radio «Survivre au sida», la seule radio qui donne la parole aux séropositifs et aux familles d'immigrés et fait entendre leurs voix, leurs revendications pour «que cessent

le silence et le tabou qui règnent encore dans nos communautés autour de cette maladie» et pour faire parler les oubliés de cette maladie. Il y a 20 ans, en banlieue, le virus du sida a décimé une génération de jeunes toxicomanes et dans les cités les nouvelles contaminations concernent, aujourd'hui, les migrants.

Dès 1998, l'association interpellait les pouvoirs publics et dénonçait le fait que le sida régressait deux fois moins vite chez les immigrés. «Si quelque chose fait point commun, en banlieue, entre les toxicos et les migrants d'Afrique subsaharienne, c'est la pauvreté, la précarité sociale, les difficultés d'accès à l'emploi majorées par la discrimination», déclare à l'AFP, le D^r Mechali, qui soutient l'association et se consacre depuis des années à la prise en charge des malades à l'hôpital de Saint-Denis (banlieue nord de Paris).

Sida = drogue = cité = étrangers, c'est par cette équation pour le moins réductrice pour ne pas dire raciste, que résumait vendredi dernier un intervenant en évoquant la perception qu'ont beaucoup encore ici en France de la maladie. Cette perception freine considérablement la prise en charge des malades et surtout la prévention. «Les pauvres, la banlieue et les immigrés sont les laissés-pour-compte». Souvent, dans les études produites sur le sida, des

énormités ont été avancées, comme celle qui réduisait l'épidémie à «une pathologie d'importation» chez les Africains noirs et à un «problème de dialogue entre les générations» pour les Arabes». Dans cette lutte, notait Redha Sadki à un journaliste qui l'interviewait, «Sisyphé n'est pas un mythe». Ce qui fait aussi blocage est ce principe toutes les fois brandi par les pouvoirs publics de ne pas stigmatiser une population par rapport à une autre alors que celle des banlieues, et les dirigeants le savent, n'a aucune chance d'avoir les mêmes possibilités d'accès, de par ses conditions sociales, aux mêmes soins. Ces populations n'ont, a raconté un intervenant médecin, même pas droit au même type d'accueil pour se soigner. Souvent, l'interrompte une assistante à la conférence de presse, les hôpitaux de banlieues sont dépassés ; certains services spécialisés sont même menacés d'être fermés. Le Comité des familles lutte également pour l'accessibilité des soins aux sans-papiers. Si jusqu'à ces dernières années, les sans-papiers atteints par la maladie ne pouvaient être expulsés, aujourd'hui des menaces, a-t-il été annoncé, commencent à poindre pour enfreindre ces dispositions.

Aujourd'hui, disent encore les responsables du Comité des familles, «le sida frappe silencieusement une nouvelle génération et explose dans nos pays d'origine. Nous ne laisserons pas tomber nos sœurs et nos frères qui sont

malades ici ou là-bas». Mais, a tenu à préciser Rédha Sadki, «nous avons toujours refusé d'envoyer des médicaments pour se donner bonne conscience et dédouaner les gouvernements de nos pays.» Le comité privilégie plutôt les relations directes avec les associations locales.

Quant à savoir pourquoi ce comité ne fait pas cause commune avec les grandes associations françaises de lutte contre le sida, un de ses membres a pris le soin de montrer ce qui distingue ce comité de ces associations : «Il y a le sida du Marais et celui des banlieues.» Il y a, nous a-t-on encore expliqué, les associations «paillettes», celles qui veulent contrôler la parole sur le sida et dépensent sans compter l'argent du contribuable, et la nôtre, qui s'occupe de catégories sociales moins visibles».

«Chère Carla, vous allez

annoncer lundi 1^{er} décembre votre engagement contre le sida, notamment auprès des mères et des enfants touchés par le virus. Au nom des mères et des pères vivant avec le VIH, nous souhaitons vous rencontrer pour vous alerter sur la situation dramatique que nous vivons au quotidien. La situation dans les quartiers et banlieues où nous vivons est grave : notre génération a payé un lourd tribut au sida, et nous luttons pour que nos enfants grandissent dans un monde plus juste. Votre écoute et votre soutien peuvent changer les choses.» La Carla dont parle ce communiqué est Carla Bruni, la première dame de France qui tenait, hier lundi, une conférence de presse où elle a annoncé son engagement pour cette cause et sa mission en tant qu'ambassadrice auprès du Fonds de lutte contre le sida. Cet appel du comité, sera-t-il entendu ? **K. B.-A.**

TRANSPORT AÉRIEN

Après Azur Plus aux particuliers, Azur Plus aux entreprises

La compagnie Aigle Azur a lancé, depuis hier, un nouveau produit pour les entreprises. Aigle Azur Plus Corporate est un programme en faveur des sociétés et destiné à alléger le budget voyages des entreprises dont les collaborateurs voyagent fréquemment sur les lignes de cette compagnie. Comme pour le programme de fidélité mis en place il y a six mois en faveur des particuliers (17 000 adhérents, dont 4 500 actifs à ce jour), l'adhésion à ce produit entreprise est gratuite et se fait sur le site dédié à ce produit par la compagnie : corporate@azurplus.fr. Dès le 1^{er} voyage d'un collaborateur, les miles sont crédités automatiquement sur le compte de l'entreprise et sur celui du collaborateur qui voyage.